



**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

Annule & remplace le même document du 15 avril 2003

**INSCRIRE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DANS UNE OPTIQUE DE
PREVENTION DU TERRORISME : PRINCIPAUX POINTS D'ANCRAGE POUR L'ACTION**

**Réunion à haut niveau du CAD
22-23 avril 2003**

La présente note est soumise pour ENTERINEMENT à la réunion à haut niveau du CAD les 22 et 23 avril 2003. Elle a reçu l'approbation de principe, sous réserve de dernières révisions sur la forme, de la réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires, les 12 et 13 décembre 2002. Elle a été examinée par le CAD le 28 mars 2003 et a été ensuite finalisée.

Francesca Cook : francesca.cook@oecd.org ou Tél. + 33 1 45 24 90 08
Lisa Williams : lisa.williams@oecd.org ou Tél. + 33 1 45 24 90 27.

**JT00143097
Ta. 18062**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

**Inscrire la coopération pour le développement dans une optique de prévention du terrorisme :
Principaux point d'ancrage pour l'action**

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration : Principaux points d'ancrage d'une action de coopération pour le développement s'inscrivant dans une optique de prévention du terrorisme.....	4
I. Introduction.....	6
II. Quel rôle la coopération pour le développement peut-elle jouer pour empêcher que le terrorisme ne fasse des émules ? Options stratégiques s'offrant aux donateurs et à leurs gouvernements	6
A. Favoriser la stabilité structurelle à long terme	7
B. Dissuader les groupes mécontents de recourir au terrorisme ou à d'autres formes de violence	8
C. Interdire à tout groupe ou individu l'accès aux moyens que requiert le terrorisme : renforcer la gouvernance	12
D. Veiller à la cohérence, à la complémentarité et à la cohésion des politiques en encourageant une coopération internationale à large assise et en renforçant le caractère fédérateur de la mondialisation.....	14
III. Conclusion.....	16
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	17

Déclaration : Principaux points d’ancrage d’une action de coopération pour le développement s’inscrivant dans une optique de prévention du terrorisme

Il existe des liens complexes entre les causes de terrorisme et le rôle que peuvent jouer les divers acteurs (pouvoirs publics, société civile, monde des affaires et milieux du crime) pour encourager ou combattre le terrorisme. Dans tous les segments de l’administration, c’est un devoir que de s’appliquer en permanence à mieux comprendre ces liens, à déterminer l’attitude à adopter et à étudier les différentes stratégies possibles. Les gouvernements des pays de l’OCDE doivent rallier le soutien des acteurs intervenant dans les domaines des échanges, de la défense, des affaires extérieures, de la finance et du développement de telle sorte que tous collaborent en vue de déterminer précisément le rôle de chacun dans la lutte contre le terrorisme. Cela étant, nous nous emploierons à :

Favoriser la stabilité structurelle à long terme

1. **Renforcer les efforts déployés par les donateurs et leurs gouvernements pour consolider la stabilité structurelle en réaffirmant et en mettant en œuvre les grandes idées et les accords** sous-tendant : les objectifs du millénaire pour le développement, le rapport du CAD sur *Le rôle de la coopération pour le développement à l’aube du XXI^e siècle*, les différentes Lignes directrices du CAD et les travaux sur les situations de partenariat difficile. Cette liste inclut l’ouvrage *Contribuer à prévenir les conflits violents : quels moyens d’action ?* où sont analysés des aspects importants de l’attitude à adopter en cas de conflits, qui pourraient également s’appliquer au terrorisme.
2. **Ajuster soigneusement les apports d’aide et approches actuels lorsque la prévention du terrorisme constitue un objectif pertinent de développement.** Les budgets d’aide devront vraisemblablement être accrus en conséquence. Veiller à ce que les révisions des priorités et les réaffectations budgétaires éventuellement nécessaires s’appuient sur une analyse approfondie des besoins et de l’efficacité de l’aide de telle sorte que l’aide au développement contribue à la stabilité structurelle à long terme et ne devienne pas un instrument au service d’intérêts sans rapport avec le développement.

Dissuader les groupes mécontents de recourir au terrorisme ou à d’autres formes de violence

3. **Favoriser un développement répondant aux aspirations de l’ensemble de la collectivité** afin de mettre chaque communauté mieux à même de résister aux idéologies religieuses et politiques extrêmes prônant le recours à la violence. **Encourager les échanges intra et inter religions**, en y associant tous les membres de la collectivité, et rallier le concours des dirigeants religieux et des chefs de communauté. L’hermétisme religieux fait le lit des extrémistes et des terroristes.
4. **Appuyer la mise en place de médias et de stratégies d’information publique efficaces et responsables, ceux-ci constituant de puissants instruments de prévention du terrorisme.** Prévoir un espace de débat, de promotion et de dialogue informés et informels afin d’aider le public à évaluer la situation et à trouver des solutions de compromis durables.
5. **Rehausser l’attention accordée, dans les programmes d’aide, aux possibilités d’emploi et à l’instruction des jeunes afin d’éviter que cette catégorie de la population se trouve fragilisée et privée de droits.** Donner aux jeunes, et en particulier aux jeunes hommes ayant suivi des études, cible privilégiée des organisations terroristes, les compétences et les moyens de satisfaire leurs besoins et aspirations futurs. Approfondir l’analyse des mutations sociales induites par le développement et des multiples causes de mécontentement et d’exclusion parmi les jeunes.

6. **Renforcer l'intérêt porté aux moyens qu'ont les populations de s'extraire de la pauvreté.** Bien canalisées, les frustrations et l'énergie des pauvres peuvent en faire des hommes de main utiles et des adeptes du terrorisme. Il reste certes capital de faire reculer la pauvreté monétaire, mais une priorité accrue doit être accordée aux stratégies alternatives de lutte contre l'inégalité et l'exclusion.

Interdire à tout groupe ou individu l'accès aux moyens que requiert le terrorisme – Renforcer la gouvernance

7. **Appuyer l'instauration de systèmes de valeurs locaux favorisant la démocratisation et la modernisation** tout en affirmant et en exploitant les convictions des différentes communautés. Les donateurs doivent tenir compte des susceptibilités politiques, religieuses et culturelles lorsqu'ils tentent d'adapter des modèles « occidentaux » à des cultures non occidentales.
8. **Consolider les structures de gouvernance – notamment dans le domaine financier et en matière de sécurité et de justice – qui contribueront à priver le terrorisme de moyens d'action.** Renforcer la capacité du secteur privé, des organismes de réglementation des activités bancaires et des ministères des finances de réduire les possibilités de corruption, de blanchiment des capitaux, de trafic illicite de drogues, d'armes et d'être humains, ainsi que les sources de financement du terrorisme et de mauvais gouvernement d'entreprise.
9. **Rester présents et maintenir des activités dans les pays fragiles et sujets aux conflits,** aussi difficile que puisse y devenir le partenariat. Si les terroristes vivent et travaillent généralement dans des pays de l'OCDE ou d'autres pays dont ils exploitent l'efficacité des infrastructures et l'ouverture politique, les nations dont les structures de gouvernance sont défaillantes et la société civile dépourvue de moyens d'action sont particulièrement vulnérables et peuvent à leur insu accueillir des activités criminelles et devenir des terrains d'entraînement pour terroristes.
10. **Apprendre à écouter les diasporas et à collaborer avec elles.** Les diasporas peuvent plaider tout aussi bien la tolérance et le compromis que le recours à la violence, y compris à des actes de terrorisme.

Promouvoir la cohérence, la complémentarité et la cohésion des politiques

11. **Faire de la mondialisation un processus « fédérateur »** qui contribue à réduire le soutien qu'est susceptible de mobiliser le terrorisme. Cela requiert une intensification des efforts d'aide ainsi qu'une amélioration de la cohérence, de la complémentarité et de la cohésion des politiques suivies dans tous les domaines, à l'échelle de nos gouvernements aussi bien que du système multilatéral. Le respect des droits de l'homme doit devenir un critère plus tangible et plus visible de l'aide extérieure.

I. Introduction

1. Parer les attaques terroristes est, depuis des siècles, un défi pour les stratèges, les experts de la sécurité, les analystes du renseignement et les dirigeants politiques. Depuis les événements du 11 septembre 2001 et la prise de conscience de l'existence d'un véritable « terrorisme international »¹, la prévention du terrorisme est aussi devenue un souci des analystes financiers, des banquiers, des experts du contrôle des armements et des produits biochimiques, des éducateurs, des spécialistes de la communication, des planificateurs du développement et des chefs religieux.

2. La communauté internationale, les organismes d'aide, les gouvernements, l'Union européenne, le système des Nations unies et l'OCDE ont engagé, ces derniers temps, une réflexion sur les moyens les plus efficaces de soutenir l'effort mondial de lutte contre le terrorisme. A l'OCDE, la question du terrorisme fait l'objet de tout un éventail d'activités à court, moyen et long termes dont un récapitulatif est fourni dans le document intitulé « Terrorism international – Bilan des travaux de l'OCDE »². Les travaux en cours portent notamment sur les domaines suivants : assurance, biotechnologies, sécurité des produits chimiques, transports, anonymat permis par l'utilisation des structures sociétaires, écoles et terrorisme, installations nucléaires, migrations, tourisme, et coopération pour le développement. D'autres sont achevés, qui couvraient les effets sur l'activité économique dans son ensemble et les effets sur les échanges, les marchés financiers, et les enseignements à tirer de la situation en Asie centrale.

3. Le Comité d'aide au développement de l'OCDE, a consacré trois débats à haut niveau à la question du terrorisme³ au cours des deux dernières années. La présente note fait le point sur le rôle que peut jouer la communauté des donateurs et sur les options stratégiques qui s'offrent à elle. Elle s'appuie sur les politiques, principes et stratégies énoncées dans les Lignes directrices et la Déclaration approuvées par le CAD parues sous le titre *Prévenir les conflits violents : Quels moyens d'action ?* (2001). Elle synthétise les éléments et conclusions se dégageant des trois précédents documents du CAD ainsi que d'une série d'échanges de vues avec des experts de la prévention des conflits, de la coopération pour le développement et du terrorisme. Elle intègre en particulier les résultats de deux ateliers organisés en 2002 – l'un par le CPDC et l'autre par la Suisse et l'Allemagne – pour procéder à un inventaire des connaissances actuelles sur le terrorisme international et le rôle que peut jouer la coopération pour le développement dans sa prévention⁴.

II. Quel rôle la coopération pour le développement peut-elle jouer pour empêcher que le terrorisme ne fasse des émules ? Options stratégiques s'offrant aux donateurs et à leurs gouvernements

4. Pour mieux appréhender le terrorisme, il est important d'en examiner les caractéristiques. La haine née de l'exclusion, l'ignorance et les préjugés, l'injustice et la marginalisation, le sentiment d'impuissance et le désespoir sont autant de facteurs qui poussent au terrorisme. Les chefs terroristes les exploitent pour mobiliser un soutien à l'appui de leurs organisations et de leurs actes et l'alimenter. Certains terroristes et « éléments dormants » vivent et travaillent dans des pays de l'OCDE, dont ils profitent de l'efficacité des infrastructures et de l'ouverture politique. Les terroristes présentent une grande capacité d'adaptation. Ils utilisent leur environnement – local, national, régional et international – à leur avantage. Leur mise définitive en échec passe par l'instauration de systèmes politiques et économiques solides et fédérateurs, reposant sur la justice et la paix sociales et refusant l'exclusion, au plan tant national qu'international.⁵

5. Le terrorisme est une forme de conflit violent, or la prévention des conflits fait partie intégrante de la lutte contre la pauvreté⁶ (cf. paragraphe 21). La coopération pour le développement ne peut, et ne doit, pas pendre pour cible les terroristes en tant qu'individus ni leurs réseaux. Elle ne saurait non plus remédier directement à toutes les « causes profondes » de terrorisme. Celles-ci évoluent au fil du temps et

peuvent déborder le champ d'intervention directe de l'aide publique au développement (APD). Ainsi qu'en témoignent les efforts déployés à l'échelle de l'OCDE, de nombreuses pièces du puzzle relèvent de la compétence d'autres secteurs de l'administration.⁷

6. Par contre, la coopération pour le développement a *réellement* un rôle important à jouer pour priver le terrorisme de soutien populaire et pour remédier aux situations dont tout chef terroriste fera ses délices et qu'il tentera d'exploiter. Bien des facteurs qui permettent aux terroristes d'exercer une influence politique, de rallier à leur cause des adeptes toujours plus nombreux, de trouver de nouvelles recrues⁸, d'établir et de financer leurs organisations et de s'assurer des havres de sécurité relèvent du domaine de la coopération pour le développement ou rejoignent ses préoccupations essentielles. Les donateurs peuvent contribuer à réduire les sources de soutien du terrorisme en s'appliquant à éviter l'émergence de conditions susceptibles de dégénérer en conflit violent d'une manière générale et de convaincre les groupes mécontents de recourir au terrorisme en particulier.

7. Les programmes ciblés déjà en cours peuvent constituer une composante essentielle d'une stratégie visant à prévenir l'instauration d'un climat propice au terrorisme, dans le cadre d'un effort d'aide globalement centré sur la lutte contre la pauvreté. Cela dit, face aux nouvelles formes de « terrorisme international », il ne s'agit pas simplement pour les donateurs de faire mieux que ce à quoi ils se sont déjà engagés. Mettre les instruments de coopération pour le développement au service de la prévention du terrorisme a, au plan stratégique et au niveau des programmes, des répercussions qui pourraient obliger les organismes donateurs et leurs gouvernements à ajuster leurs approches sur les efforts déjà en cours (cf. paragraphe 33). Cela risque de ne pas être sans conséquences sur les priorités, budgétaires notamment qu'il s'agisse de la répartition aussi bien que du volume des ressources, et sur les critères d'éligibilité à l'APD, sans que soit perdu de vue l'objectif de réduction de la pauvreté et le fait que l'APD recouvre les apports publics assortis de conditions favorables qui ont « pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays bénéficiaires de l'aide ».⁹ Le secteur privé a lui aussi un rôle à jouer et pourrait devoir réviser ses politiques et ses pratiques.

8. Plus spécifiquement, dans le cadre défini par l'équipe spéciale des Nations unies sur le terrorisme¹⁰, la coopération pour le développement peut jouer un rôle utile pour :

- Favoriser la stabilité structurelle.
- Dissuader les groupes mécontents de recourir au terrorisme
- Interdire à tout groupe ou individu l'accès aux moyens que requiert la perpétration d'actes terroristes
- Encourager une action cohérente de grande envergure, se fondant sur la coopération internationale, à l'encontre du terrorisme.

A. Favoriser la stabilité structurelle à long terme

9. L'exclusion va souvent de pair avec des problèmes de stabilité structurelle. D'où l'importance d'œuvrer aux objectifs de développement se renforçant mutuellement que sont la réduction de la pauvreté, le respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit, la solidité des structures politiques, une mondialisation sans exclus, la paix, la durabilité écologique, et le bien-être économique et social. Le mieux pour atteindre à la stabilité structurelle est d'obtenir une coopération volontaire entre les individus, les groupes et les communautés, assise sur des structures politiques dynamiques et représentatives – y compris des systèmes de sécurité responsables – capables de gérer le changement et de régler les différends par des moyens pacifiques. Une évolution dans ce sens peut contribuer à priver de soutien les terroristes et leurs organisations.¹¹

10. Les donateurs et leurs gouvernements doivent mieux exploiter le potentiel de la coopération pour le développement en tant qu'instrument de promotion de la stabilité structurelle. Cela implique d'accorder une plus grande attention aux forces qui risquent de porter atteinte à cette stabilité et d'inciter au recours actif à des violences terroristes, au soutien passif de tels actes ou à la sympathie pour ceux qui les perpètrent.¹² Les donateurs doivent s'appliquer à :

- **Réduire l'exclusion et consolider la stabilité structurelle en mettant en œuvre** les objectifs du millénaire pour le développement, universellement acceptés, et les orientations préconisées par le CAD dans *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle, Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?, Stratégies de développement durable, Renforcer les capacités commerciales au service du développement, La réduction de la pauvreté, Le développement participatif et la bonne gestion des affaires publiques*, les travaux sur les situations de partenariat difficile et les *Lignes directrices pour l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement*.
- **Procéder systématiquement à une analyse conjointe des doléances, de la dynamique sociale et politique et des facteurs de vulnérabilité, et tenir davantage compte des signes avant-coureurs** tels que les violations des droits de la personne, que celles-ci concernent des hommes ou des femmes. Ce genre de situations fournit un terrain propre à alimenter le soutien apporté au terrorisme¹³.
- **Renforcer la coordination des positions adoptées par les gouvernements des pays donateurs** à l'égard des gouvernements ou des mouvements représentatifs des pays concernés, y compris les plus fragiles et ceux qui se trouvent dans la situation la plus difficile.
- **Veiller à ce que les stratégies visant à lutter contre la mauvaise gestion des affaires publiques, à prévenir les conflits et à combattre le terrorisme** soient cohérentes, coordonnées, et compatibles avec les normes prescrites en matière de droits de l'homme.
- **S'assurer que les activités d'aide humanitaire contribuent à la mise en place d'un environnement positif et constructif.** Il ne faut pas seulement répondre aux besoins essentiels mais aussi prévoir des activités, d'éducation par exemple, allant dans le sens d'une stabilisation à long terme car promouvant la tolérance et la paix.

B. Dissuader les groupes mécontents de recourir au terrorisme ou à d'autres formes de violence

11. Dissuader les désenchantés d'embrasser le terrorisme requiert une action dans toute une série de domaines : fixation de normes, protection des droits de l'homme, communication, dialogue, etc. L'objectif est de convaincre ces groupes d'individus de l'importance de la dignité humaine, y compris la leur. Il faut leur faire comprendre qu'ils peuvent induire des changements « de l'intérieur du système » puisqu'ils en font partie et que détruire le système ne peut être la seule solution. La coopération pour le développement peut apporter d'autres options et il faut le faire largement savoir.

Favoriser la sensibilisation et le dialogue avec le public et faire de l'information et des médias des instruments de prévention de la violence

12. L'information est essentielle pour donner des idées nouvelles aux gouvernements, aux communautés et à la société civile, ainsi que pour les aider à se former un jugement, à évaluer une situation et à trouver des compromis pacifiques. Les médias – radio, Internet, télévision, films, presse écrite – peuvent jouer un grand rôle dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme. Il est important d'encourager la liberté de la presse et le dialogue, en particulier pour les questions en rapport avec la

culture, la religion, les croyances et les valeurs morales. C'est fondamental pour induire un processus de transformation dans tous les pays.

13. Par conséquent, en partenariat avec les communautés et gouvernements des pays en développement, les donateurs doivent s'employer activement à :

Dialogue et sensibilisation

- **Promouvoir ou parrainer des actions de sensibilisation et l'instauration d'un dialogue**¹⁴ entre les pouvoirs publics, le monde des affaires, les groupes de la société civile et les communautés locales afin de trouver des moyens de :
 - **Mettre au point des campagnes d'information du public** visant à faire connaître l'importance du respect de la dignité et des droits humains (y compris ceux des pauvres, des femmes et des enfants) ainsi que les terribles conséquences, aux plans humain, économique et politique, de tout acte de terrorisme.
 - **Faire appel à des personnalités connues, notamment des chefs religieux, ainsi qu'à des victimes d'actes terroristes pour animer** des campagnes de sensibilisation, de promotion et d'information. Ces personnes sont bien placées pour faire comprendre à tout un chacun, homme ou femme, que le respect des droits de l'homme pour tous est un fondement de la diversité culturelle et de toutes les religions et non l'inverse.¹⁵
 - **S'attaquer à l'exclusion** et montrer par quels mécanismes cette dernière peut alimenter le terrorisme. (A titre d'exemple, l'urbanisation constitue souvent un bon moteur de développement. Mal gérée, elle peut aussi avoir des effets dévastateurs et devenir source d'insécurité, de désespoir, de radicalisation, de perte du sentiment d'appartenance et, au bout du compte, d'accroissement du soutien populaire recueilli par le terrorisme.)
 - **Soutenir les groupes cherchant à promouvoir des changements politiques pacifiques** afin de limiter l'audience et la puissance des organisations terroristes. Cela est particulièrement important au niveau des communautés.
 - **Organiser des consultations dans les régions ayant subi des attaques terroristes** afin de recueillir des avis sur les mesures et stratégies les plus efficaces de lutte contre le terrorisme.
 - **Veiller à ce que le dialogue soit étendu à tous les segments du pays ou de la région concerné** afin d'assurer une participation aussi large que possible.

Médias

- **Coopérer avec les dirigeants locaux (des sphères gouvernementales et non gouvernementales) à l'élaboration de stratégies d'information du public** afin de les aider à exploiter au mieux les technologies de l'information et les systèmes de communication (notamment Internet et les matériels éducatifs perfectionnés) de telle sorte que l'information parvienne jusqu'aux populations qui, sinon, risqueraient de soutenir les terroristes ou d'approuver leur action.¹⁶
- **Faire naître des forces positives dans les médias en favorisant la formation des journalistes et en soutenant l'industrie de la presse**, de la radio, de la télévision et du cinéma. Cela peut contribuer à les ouvrir à des opinions divergentes en même temps qu'à promouvoir la tolérance, le compromis, le respect mutuel et la dignité humaine, ce qui aiderait à contrer les tentatives des terroristes pour utiliser les systèmes d'information comme armes de propagande.

Systèmes de croyances et groupes religieux

14. Les entretiens avec des terroristes issus de groupes chrétiens, hindous, juifs ou musulmans montrent que la religion est souvent utilisée comme un vecteur servant de support à des revendications

d'ordre politique et économique.¹⁷ Les donateurs doivent donc établir une collaboration avec les groupes religieux locaux, s'appliquer à mieux comprendre leurs croyances et éviter de les ignorer. Certains donateurs possèdent une longue expérience de l'instauration de ce type de relations. Les donateurs doivent en particulier s'efforcer de :

- **Aider les réformateurs modérés acquis aux principes de la démocratie à créer des passerelles entre communautés religieuses et culturelles** de telle sorte que le processus de modernisation « séculière » de l'Etat ne détruise pas les liens nés de l'appartenance à une même culture, une même religion ou une même communauté. Cela peut contribuer à réduire l'audience et le pouvoir des organisations terroristes, en particulier au niveau des communautés locales.
- **Promouvoir le dialogue entre ethnies, religions et courants d'une même religion.** Cet aspect est important compte tenu de l'immense potentiel que recèle la religion en tant que force unificatrice.
- **Connaître parfaitement la rhétorique fondamentaliste** et ne pas perdre de vue que pour rallier de nouveaux émules les chefs terroristes doivent pouvoir faire valoir que le monde d'ici bas n'a guère à offrir et qu'il y a beaucoup plus à attendre de l'autre monde. La tâche leur sera d'autant plus facile qu'il en faudra peu pour convaincre leurs recrues potentielles étant donné la médiocre opinion qu'ils ont déjà de la place qui leur est accordée dans la société et de leurs perspectives d'avenir.

Prévenir la fragilisation et la marginalisation des jeunes

15. Incrire la coopération pour le développement dans une optique de lutte contre le terrorisme nécessite qu'une plus grande attention soit portée à l'analyse sociale, à la création d'emplois et à l'éducation¹⁸. Il ne s'agit pas de dire que le manque d'accès aux ressources et la médiocrité des perspectives d'emploi, la restriction des choix et l'insuffisance de qualifications sont des « conditions préalables » au soutien des terroristes ou débouchent automatiquement sur une telle attitude. Ils n'en constituent pas moins des éléments d'un climat propice à cela.

Emploi

16. L'observation montre que les terroristes recrutent leurs sympathisants et hommes de main parmi les hommes de 14 à 30 ans, peu ou au contraire très instruits, qui ont souvent peu d'espoir de trouver un emploi. L'absence de perspectives d'activité rémunératrice ou d'emploi est le lot d'un pourcentage grandissant de jeunes, même s'ils possèdent un relativement bon niveau d'instruction, dans de nombreuses régions du monde. Ces jeunes n'ont aucun mal à percevoir, grâce aux outils de communication modernes, le décalage entre l'avenir qui s'offre à eux et celui qui s'offre aux autres – dans leur propre pays ou ailleurs. Il peut en résulter chez eux des sentiments de frustration et de désespoir.

Analyse sociale

17. Une analyse sociale, y compris l'étude des comportements des hommes et des femmes, permettrait d'en apprendre davantage sur la propension relative des jeunes hommes et des jeunes femmes à adhérer à une idéologie et à des attitudes radicales ou fondamentalistes. Elle permettrait par exemple de mieux comprendre comment un sentiment d'« humiliation » ou de « perte de son honneur » peut déboucher sur un désir extrêmement violent de vengeance ou sur des crimes d'honneur. Se sentir humilié ne conduit certes pas directement à recourir au terrorisme mais cela peut susciter le désir de s'intégrer à un système ou à un groupe « qui demande justice et réparation » et rendre les intéressés plus susceptibles de succomber à l'attrait du terrorisme.

Education

18. Lorsque l'éducation se généralise plus vite que n'augmente le nombre d'emplois, cela peut parfois avoir des effets déstabilisateurs et accroître les risques de troubles sociaux. Il peut en résulter une prise de conscience plus aiguë des inégalités et des disparités, d'où une exacerbation des frustrations. Dans d'autres cas, cela peut permettre la création d'un vivier de talents prêts à alimenter la croissance dès lors que les politiques ou la conjoncture s'y prêtent mieux. Lorsque des jeunes instruits sont assujettis à un régime politique restrictif, ils peuvent prendre pour cible des « coupables » étrangers et non les responsables locaux ou nationaux pour manifester leur opposition.

19. En collaboration avec leurs partenaires au sein de l'administration et de la société civile, les donateurs doivent s'efforcer de :

- **Porter davantage attention aux jeunes et à leur aptitude à satisfaire leurs besoins futurs**, à leurs perspectives d'avenir, à leur formation et à la rationalité de leurs aspirations.
- **Améliorer l'analyse des évolutions sociales** induites par le développement et les multiples causes de désenchantement et d'exclusion parmi les jeunes (instruits). Cette analyse doit tenir compte des sexospécificités, des facteurs d'humiliation et du type d'enseignement reçu, y compris pendant les périodes, parfois longues, d'aide humanitaire.
- **Mettre en place des structures et des programmes d'emploi créatifs et dynamiques pour les jeunes**, surtout peut-être ceux des zones urbaines, sans pour autant perdre de vue les problèmes de viabilité budgétaire. Les donateurs pourraient être conduits à étoffer leurs connaissances dans ce domaine, où l'Organisation mondiale du travail a acquis une solide expérience.
- **Améliorer la qualité de l'enseignement** dispensé dans les écoles, religieuses et privées, en encourageant :
 - Une réflexion plus approfondie, de la part des gouvernements partenaires, sur le système éducatif ainsi que sur le contenu et la finalité des programmes, domaines tous deux extrêmement sensibles. Celle-ci doit s'appuyer sur l'opinion des communautés et des individus¹⁹, avec le concours des donateurs.²⁰
 - Une meilleure compréhension des points de convergence entre les courants religieux modérés (y compris au sein de l'Islam) et l'éducation, et le soutien des écoles parrainées par des églises ou des organisations caritatives qui promeuvent l'acquisition de connaissances pratiques et la tolérance.
 - Une analyse des sexospécificités pour l'élaboration des programmes et méthodes d'enseignement, afin de couvrir tout l'éventail des besoins et des attentes.
- **Encourager les jeunes à rechercher des moyens imaginatifs de raccorder les systèmes de valeurs traditionnels avec les impératifs de la modernisation**, dans le cadre du système éducatif.
- **Rehausser l'aptitude des jeunes à admettre que la réalité peut ne pas combler leurs espérances.** S'interroger plus avant sur les moyens qui s'offrent d'intensifier les efforts en cours, en s'appuyant sur les orientations fournies dans les Lignes directrices du CAD, et en particulier dans *Prévenir les conflits violents*.

S'employer à faire reculer la pauvreté afin de couper les réseaux terroristes de soutien

20. Bien qu'étant souvent eux-mêmes des éléments rebelles issus d'une classe moyenne instruite et portés par des motivations idéologiques, les têtes pensantes du terrorisme international et les terroristes exploitent les facteurs d'insécurité et se disent épouser la cause des déçus, des pauvres et des exclus (que ce sentiment s'appuie sur des faits réels ou non) de la vie politique et économique afin de rallier des sympathisants à leur propre cause.²¹ Or, ces « conditions » renvoient à certains aspects de la pauvreté²²,

relative aussi bien qu'absolue, même si la plupart des pays pauvres ne connaissent pas le terrorisme, ne sont pas des pourvoyeurs de terroristes et ne soutiennent pas les terroristes. Il n'en est pas moins essentiel d'unir les efforts de lutte contre la pauvreté et contre le terrorisme.

21. Les donateurs doivent **défendre et appliquer les recommandations formulées dans les *Lignes directrices du CAD pour la réduction de la pauvreté***. Dans ces dernières, il est souligné que les efforts visant à permettre aux pauvres de faire valoir leurs droits et de prendre part à l'exercice du pouvoir, d'accéder plus facilement aux services de base et à l'emploi, d'accroître leur capacité d'œuvrer à l'instauration d'un développement durable et de mieux réagir face aux risques malgré leur vulnérabilité constituent un des aspects essentiels du combat contre la pauvreté. Or, l'éradication de la pauvreté est capitale pour la sécurité et la prospérité à l'échelle planétaire et peut contribuer à réduire le risque qu'un conflit violent n'éclate au sein d'une société.²³

C. Interdire à tout groupe ou individu l'accès aux moyens que requiert le terrorisme : renforcer la gouvernance

Consolider les structures de gouvernance politique et travailler avec les pays fragiles et les Etats en faillite

22. Les processus de démocratisation et un bon gouvernement sont autant de parades à la tentation de recourir au terrorisme ou de le soutenir. Ils permettent en effet d'exploiter les aspects positifs de la mondialisation, d'offrir des services à la population, d'instaurer la confiance et de donner au peuple des moyens institutionnels de s'exprimer sans utiliser la violence.

23. La faiblesse ou l'inefficacité des structures de gouvernance, ou leur absence, fragilise un pays et risque de le rendre sujet à des conflits, favorisant une montée de l'extrémisme fondé sur la violence et de l'instabilité. La précarité des institutions politiques, des structures de gouvernement et de la société civile accroît la vulnérabilité d'un tel pays face à la radicalisation, amoindrit sa capacité de contrer des activités illicites (camps d'entraînement, par exemple) et en fait un environnement propice pour recruter des terroristes ou leur rallier des sympathies. Ainsi que l'a préconisé le CAD, la communauté internationale se doit d'adopter des stratégies visant expressément les pays exposés au risque de conflit, y compris ceux avec lesquels un partenariat est difficile à instaurer pour les donateurs.²⁴

24. Tous les acteurs peuvent appuyer des stratégies directement destinées à priver les groupes terroristes de la matière première dont ils ont besoin pour recruter des adhérents et mener des actions dans *n'importe quel pays*, en s'employant à :

- **Promouvoir l'instauration de conditions propres à rendre les systèmes politiques plus soucieux de l'opinion et des intérêts légitimes de tous les citoyens²⁵**, et intégrer les considérations de prévention du terrorisme dans les programmes à l'appui d'une gouvernance reposant sur les principes de la démocratie, notamment en :
 - Favorisant un développement répondant aux aspirations de l'ensemble de la collectivité afin de renforcer la capacité de résistance aux pressions fondamentalistes.
 - Examinant les solutions envisageables pour reconstruire la vie politique en mettant l'accent sur la prévention des conflits, la gouvernance et la réforme du système de sécurité.²⁶
 - Trouvant des solutions pour induire des réformes dans des Etats fragiles, en faillite où l'aide au développement de gouvernement à gouvernement ne peut fonctionner et en s'appliquant à y rester présent.
- **Affirmer l'Etat de droit** – aux niveaux national et international – à travers des politiques de développement de nature à :

- Encourager la ratification et l'application des normes et conventions internationales relatives à la lutte contre le terrorisme, et l'apport des modifications requises aux législations nationales.
- Aider les systèmes en place à régler les problèmes d'ordre juridique et judiciaire et les questions ayant trait à l'application des lois en rapport avec le terrorisme international, qu'ils concernent les traités d'extradition, les politiques en matière de répression des actes terroristes, le renforcement des programmes de protection des témoins, la lutte contre la corruption, l'élargissement des pouvoirs conférés aux agents chargés de faire respecter la loi ou le renforcement des systèmes judiciaires, le tout en veillant au respect des droits de l'homme.
- Appuyer l'adoption de mesures de lutte contre la discrimination de façon à atténuer la tentation de recourir à la violence extrême.
- **Améliorer les systèmes de sécurité dans le cadre des programmes de réforme des structures de gouvernance et du secteur public.** A cet égard, une attention particulière doit être portée aux systèmes carcéraux qui, si l'on en croit les données existantes, sont parfois des lieux privilégiés de radicalisation et de recrutement/formation des terroristes.
 - Poursuivre les efforts visant à préciser les catégories d'activités en rapport avec la paix et la sécurité qui peuvent être comptabilisées dans l'APD, ainsi qu'il est préconisé dans *Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?*

Renforcer les systèmes de gestion financière

25. Des programmes bien conçus de développement peuvent contribuer à éliminer des pratiques propres à libérer les moyens financiers nécessaires à la perpétration d'actes de terrorisme en aidant les partenaires à mettre en œuvre la Résolution 1373 des Nations unies sur le financement du terrorisme et les « huitièmes recommandations spéciales sur le financement du terrorisme » du Groupe d'action financière de l'OCDE sur le blanchiment de capitaux.²⁷ Les donateurs peuvent en particulier aider à :

- **Améliorer la capacité des ministères des finances et des organismes de réglementation des activités bancaires** de réduire les possibilités de corruption²⁸, de blanchiment des capitaux, de trafic illicite de drogues, d'armes et d'êtres humains ainsi que les autres moyens illégaux de financement du terrorisme.²⁹
- **Mettre au point des dispositifs à substituer aux structures financières informelles** liées aux réseaux de financement du terrorisme. L'observation montre en outre que les réseaux terroristes trouvent des sources de financement dans tous les pays du monde, y compris auprès et par l'intermédiaire d'entreprises de pays de l'OCDE et de pays non bénéficiaires d'une APD.³⁰
- **Renforcer le rôle du secteur privé** en apportant leur concours aux gouvernements partenaires pour l'instauration de mécanismes transparents favorisant la responsabilisation des entreprises, nationales et internationales, reposant sur une détermination éclairée de prévenir les effets indésirables d'investissements qui auraient un impact négatif sur la stabilité structurelle, au plan local ou national, et pourraient, même si ce n'est pas leur but, faire le jeu des extrémistes ou devenir des canaux de financement pour les terroristes.³¹

Mobiliser les diasporas en tant que partenaires au développement

26. La contribution (financière et morale) que la majorité modérée des communautés émigrées pourrait apporter au développement reste largement inexploitée, bien que la question soit abordée dans *Prévenir les conflits violents* ainsi que dans le document sur les situations de partenariat difficile établi pour la réunion à haut niveau du CAD. Il ne fait guère de doute que les diasporas entretiennent des liens étroits, sur les plans social, financier et économique, avec leur pays et leur communauté d'origine, ce qui leur confère un pouvoir d'influence qui peut être utilisé à des fins aussi bien *constructives* que *destructives*.

Il est arrivé qu'elles contribuent au financement de conflits violents, y compris d'actes de terrorisme. Ailleurs, comme dans le cas de l'Afghanistan, elles jouent un rôle important dans l'effort de reconstruction de leur pays d'origine.

27. Afin d'exploiter leur potentiel constructif, les donateurs devraient s'appliquer à :

- **Consulter davantage les communautés émigrées** afin de permettre aux autres acteurs – gouvernements, banquiers et organismes de réglementation des activités bancaires, entreprises et donateurs – de tenir compte de leurs avis et de leurs opinions concernant leur pays d'origine, pour leurs activités et leurs décisions.
- **Encourager le partage d'informations** au sein des diasporas afin que leurs membres disposent de renseignements à jour sur la situation du moment dans leur pays d'origine.

D. Veiller à la cohérence, à la complémentarité et à la cohésion des politiques en encourageant une coopération internationale à large assise et en renforçant le caractère fédérateur de la mondialisation

28. La mondialisation de l'économie internationale a entraîné un accroissement rapide des mouvements transnationaux de biens, de services, de capitaux et de technologies de l'information, qui a mis en évidence les énormes disparités de niveau de vie et de perspectives existant entre pays, alimentant ainsi l'extrémisme politique, ethnique, idéologique et religieux dans les régions, pays ou groupes se sentant laissés pour compte. L'attrait des terroristes internationaux vient en partie de ce qu'ils se présentent comme des « opposants à la mondialisation » ou des « défenseurs des valeurs traditionnelles ». Ils prétendent combattre l'invasion ressentie de l' « Occident » et son « impérialisme » matérialiste, séculaire, « moderniste » et culturel.³² Pour contrer cette argumentation, il faut faire en sorte que la mondialisation soit perçue comme un processus « fédérateur », et qu'elle le soit effectivement.

29. Les gouvernements et les organismes d'aide des pays de l'OCDE doivent prendre conscience des hiatus et des incohérences de leurs politiques et y remédier. Ils doivent adopter une « approche à l'échelle de l'administration dans son ensemble » pour combattre le terrorisme et s'appliquer à :

- **Promouvoir une mondialisation sans exclus**, dans un cadre de tolérance et de respect mutuel, et s'interroger sur les causes d'exclusion.
- **Encourager, aux niveaux stratégique et opérationnel, la collaboration entre les responsables des échanges, du commerce, de la coopération pour le développement, de la défense et des affaires étrangères**, notamment, de manière à assurer la cohérence des politiques nationales concernant, par exemple, les ventes d'armes et autres transactions commerciales contribuant à nourrir les conflits violents et le terrorisme. Cela risque de créer des tensions difficiles à surmonter mais productives.
- **Reconnaître que la coopération pour le développement peut faire beaucoup pour aider à mieux comprendre les facteurs motivant le soutien du terrorisme et à y remédier.**
- **Favoriser le partage de l'information entre les différentes instances** afin de donner une base plus solide aux évaluations de la situation et à la planification. Les organismes d'aide sont bien placés pour fournir de précieux renseignements concernant telle ou telle évolution inquiétante, les sentiments prévalant sur le terrain, l'émergence de comportements radicalisés ou la montée du mécontentement. Ils doivent inclure des « indicateurs précurseurs de terrorisme » dans leurs dispositifs d'alerte rapide et leurs analyses des conflits.

30. Il serait utile pour les organismes d'aide d'avoir accès aux recherches en cours des *autres secteurs de l'administration*, concernant notamment les caractéristiques distinctives des chefs terroristes et de leurs émules, l'environnement dans lequel ils opèrent, la structure des organisations terroristes, les

techniques qu'elles emploient pour asservir la mondialisation à leurs besoins (transactions financières, migrations, rôle des diasporas, flux d'informations, transport de matériel, etc.).

31. Les organismes d'aide n'ont certes pas un rôle de premier plan à jouer dans la lutte contre le terrorisme, mais ils sont néanmoins les « défenseurs de la cause du développement » et représentent, au sein des instances gouvernementales, les intérêts du développement à long terme. Les organismes donateurs, et les gouvernements des pays donateurs dans leur ensemble, doivent faire preuve d'humilité quant aux résultats que leur action peut produire, et reconnaître le rôle limité que l'aide peut jouer sur le court terme.

Veiller à la cohérence de l'aide en en revoyant les mécanismes d'acheminement

32. Une insuffisance de progrès du développement – souvent assimilée à tort à une insuffisance de coopération pour le développement – peut inciter à la radicalisation des sympathisants potentiels à la cause terroriste. L'aide est un « agent de changement » tout à fait tangible sur le terrain et peut facilement devenir le symbole d'une « perte » des normes et valeurs locales. Les gouvernements des pays donateurs doivent être attentifs aux conséquences négatives imprévues de leur aide et étudier avec soin la manière dont elle est mise en œuvre et perçue.

33. Tout changement dans les priorités et dans la répartition des ressources budgétaires que pourrait nécessiter la prévention du terrorisme doit s'appuyer sur une analyse approfondie des besoins et de l'impact à en escompter. Les efforts actuellement déployés pour rehausser l'efficacité de l'aide ne doivent pas être perdus de vue, bien qu'il ne soit pas aisé de jauger l'effet d'un programme sur le soutien dont bénéficie le terrorisme. Trouver un moyen d'y parvenir contribuerait aussi à atténuer le risque, bien réel, que l'aide au développement devienne « seulement » un instrument au service d'intérêts géopolitiques et/ou militaires.

34. La planification et la mise en œuvre des programmes d'aide doivent s'inscrire dans une perspective régionale et tenir compte de la situation du pays considéré. Il n'est pas rare que des pays soient à l'origine de conflits ou soient affectés par un conflit sévissant dans des pays voisins.

Quelques domaines précis dans lesquels la collaboration pourrait être améliorée

Echanges

35. Les organismes d'aide pourraient encourager leurs gouvernements à combler le décalage entre le modèle de libre-échange fondé sur l'économie de marché préconisé par l'OCDE et le biais apparent du système commercial multilatéral à l'encontre des pays en développement. Ce sentiment de discrimination est lié, notamment, aux subventions et autres obstacles aux échanges appliqués par les pays de l'OCDE dans des domaines tels que l'agriculture, les textiles, les flux de main-d'œuvre ou les droits de propriété intellectuelle (produits pharmaceutiques, par exemple). Une action sur ce plan nécessiterait que soient sérieusement prises en compte les préoccupations des pays en développement, énoncées dans le Programme de Doha pour le développement. Il n'y a certes pas de relation directe entre la politique commerciale et le terrorisme, mais des politiques commerciales plus favorables au développement contribueraient à faire de la mondialisation un processus aux retombées plus bénéfiques pour les pays et les populations pauvres.³³

Droits de l'homme, sécurité et secteur privé

36. L'attitude à adopter à l'égard des pays qui commettent des violations des droits de l'homme, des crimes contre l'humanité et autres atrocités est un autre domaine dans lequel la cohérence pourrait être rehaussée. Les gouvernements des pays de l'OCDE ignorent parfois les graves abus de certains pays car ils

ont besoin d'obtenir la coopération de leurs gouvernements ; pourtant, il est impératif de réagir à ce genre de situation par des mesures « associant l'ensemble de l'administration ».

37. Les exigences immédiates en matière de sécurité et d'ordre politique découlant de la campagne contre le terrorisme constituent une autre source potentielle d'incohérence des politiques. Trouver un juste équilibre entre sécurité et liberté ne va pas sans risques. Les gouvernements occidentaux désireux de combattre le terrorisme doivent soigneusement éviter tout comportement qui entraverait les libertés au point de mettre en péril la démocratie et l'Etat de droit et risquerait de renforcer l'image négative que les terroristes s'appliquent à donner d'eux.

38. Les organismes d'aide peuvent aider les gouvernements de leurs pays à rehausser l'aptitude du secteur privé à refuser aux terroristes et autres criminels les moyens d'agir. Ils peuvent aussi s'employer, en collaboration avec d'autres secteurs de l'administration, à améliorer le gouvernement d'entreprise et à encourager les sociétés, multinationales et autres, à se soucier davantage des retombées culturelles et politiques de leur comportement et de leurs stratégies de communication³⁴.

III. Conclusion

39. Inscrire la coopération pour le développement dans une optique de prévention du terrorisme serait un moyen de réaffirmer les convictions qu'a défendues et les grands accords qu'a conclus le CAD depuis une dizaine d'années. Les principaux points d'ancrage d'une action dans ce sens sont recensés dans la déclaration. Afin d'appuyer les efforts de suivi de cette dernière, le pôle Développement devrait, sous la conduite du CAD et en collaboration avec d'autres secteurs de l'Organisation : (i) continuer de s'interroger sur les moyens d'améliorer la complémentarité, la cohérence et la cohésion des avis formulés par l'OCDE à l'intention des pouvoirs publics (par le biais d'un atelier organisé dans le cadre de la nouvelle entité sur la cohérence des politiques créée à SGE) ; (ii) opérer un suivi des activités et des apports financiers des donateurs à l'appui de la prévention du terrorisme, rassembler des données d'expérience et revoir les critères d'éligibilité à l'APD ; (iii) faire approfondir la question par les organes subsidiaires du CAD. Le Réseau du CAD sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement devrait notamment être invité à pousser plus avant ses travaux sur l'intégration systématique dans les programmes d'aide des considérations liées à la prévention des conflits, à la réforme des systèmes de sécurité, à la responsabilité sociale des entreprises et au gouvernement d'entreprise.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Atelier du Réseau du CAD sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement sur la prévention du terrorisme et la coopération pour le développement (septembre 2002).

Atelier organisé conjointement par l'Allemagne et la Suisse sur la prévention du terrorisme et la coopération pour le développement (novembre 2002).

Documents du CAD

« Prévenir le terrorisme : Le rôle de la coopération pour le développement » [DCD/DAC(2002)12/REV1].

« La coopération pour le développement dans des situations de partenariat difficile » [DCD/DAC(2002)11/REV1].

« La coopération pour le développement face au terrorisme et aux conflits violents » [DCD/DAC(2001)25/REV2].

« Pays peu performants : Principes de base pour œuvrer au développement lorsque le partenariat est difficile » [DCD/DAC(2001)26/REV1].

« L'offre et la demande d'APD » [DCD/DAC(2001)29/REV1].

Documents de l'OCDE

« Sécurité dans les transports et terrorisme : Note sur les mesures prises et les enjeux politiques » [CEMT/CS(2002)20].

« The Impact of 11 September on Insurance and Reinsurance Markets in OECD countries » [DAFFE/CMF(2002)4].

« Evaluation générale de la situation macro-économique » [ECO/CPE(2002)2].

« Le terrorisme international et les travaux de l'OCDE » [CES(2001)39].

Références du CAD

Prévenir les conflits violents : Quels moyens d'action (2001).

La réduction de la pauvreté (2001).

Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle (1996).

Autres références

“Beyond Slogans: How Can the UN Respond to Terrorism?”, William G. O'Neill. (2002)

“Defining Terrorism”, document non publié, Roberto Toscano. (2002)

“Education, Poverty and Political Violence and Terrorism”, Alan Krueger, Jitka Maleckov, Princeton University. (2001)

“Effective Aid: In Depth Defence of International Security”, CIDA/International Development Strategies. (2001)

11 September 2001 Terrorist Violence and Its Significance for Development Co-operation, SDC Working Paper, mai 2002, Berne, Suisse.

“Failed States in a World of Terror”, Robert I. Rothberg, *Foreign Affairs*, July/August 2002.

“Five Degrees of Separation: Terrorists and their Sponsors”, Louise Richardson, *Harvard International Review*.

“Get to the Roots of Terrorism,” Jessica Stern, Op-Ed, *International Herald Tribune*, 24 avril 2002.

“Implications for Strategy,” *Countering the New Terrorism*, Lasser et al., Rand Corp. (1999)

Legitimacy and Legality: Key Issues in the Fight Against Terrorism, The Fund for Peace, September 11 (2002)

In the Wake of 9/11– The Psychology of Terror, Thomas Pyszczynski, Jeff Greenberg et al., APA. (2003)

Rapport du Groupe de réflexion sur les implications du terrorisme pour les politiques de l’ONU, annexe A/57/273, S/2002/875. (2002)

“Rescuing the Refugees”, Arthur C. Helton, March/April 2002, Volume 81, Number 2. (2002)

September 11, One Year Later: A World of Change, Policy Brief, Jessica T. Matthews, Carnegie Endowment for International Peace. (2002)

“The Roots of Terrorism: Probing the Myths”, Karin von Hippel, The Political Quarterly Publishing Co. Ltd. (2002)

Tackling Terrorism Through Development Co-operation (projet), Karin von Hippel & Randolph Kent (2002)

Terrorism and Conflict Prevention: What is the role of development co-operation (communication), Jamal Benomar. (2001)

“The walls have to come down”, Kofi Annan, Op-Ed, IHT, 4 octobre 2002.

“Towards a Comprehensive Peace and Security Policy Approach”, Heidemarie Wiczorek-Zeul BMZ. (2002)

USAID’s Role in the War on Terrorism; USAID Issue Brief No. 1, 2001; Bureau for PPC. James Clad.

War on Terrorism or War on Poverty, Injustice, and a Culture of Violence: Development Assistance as a Source of Peace (communication), Takao Toda, JICA. (2002)

NOTES

1. Dans le passé, le terrorisme avait habituellement une envergure purement « nationale » (cf. Beider-Meinhoff). Le terrorisme « international » – dont les frappes ne se limitent pas au territoire du pays ou de la région directement concerné – semble répondre à un ensemble complexe d'objectifs géopolitiques et internationaux débordant le cadre d'un seul pays.
2. « Terrorisme international – Bilan des travaux de l'OCDE » (Note du Secrétaire général) [ECSS(2003)1].
3. Dans le cadre d'une initiative associant tous les secteurs de l'Organisation, le Comité d'aide au développement (CAD) a chargé son Réseau sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement (CPDC) de contribuer à éclairer la réflexion sur le rôle de la coopération pour le développement dans la prévention du terrorisme. Il a lui-même procédé à des échanges de vues sur le sujet à sa réunion au niveau des hauts fonctionnaires de décembre 2001, à sa réunion à haut niveau de mai 2002 et à sa réunion au niveau des hauts fonctionnaires de décembre 2002, où a été demandée l'élaboration de la présente note destinée à être soumise pour entérinement à la réunion à haut niveau d'avril 2003. Les notes qui ont servi à alimenter ces divers échanges de vues sont parues sous les cotes DCD/DAC(2001)25/REV2, DCD/DAC(2002)12/REV1 et DCD/DAC(2002)27.
4. Les expressions « aide au développement », « coopération pour le développement », « donateurs » et « aide » renvoient, dans la présente note, à l'aide extérieure émanant des organismes bilatéraux et multilatéraux ainsi que des organisations non gouvernementales ou caritatives internationales.
5. Ainsi qu'il est souligné dans l'article de Tuan N. Hassan Wirajuda intitulé « When societies fail terrorism steps in » paru dans l'International Herald Tribune du 13 novembre 2002.
6. *Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?*, Déclaration des ministres, p. 15, OCDE, 2001.
7. A titre d'exemple, la poursuite en justice des chefs terroristes ou les mesures visant à priver le terrorisme de soutiens financiers ou autres à l'échelle mondiale ne sont pas directement du ressort de la coopération pour le développement. Voir « Terrorisme international – Bilan des travaux de l'OCDE » (Note du Secrétaire général) [ECSS(2003)1].
8. Les problèmes de développement servent souvent de prétexte aux terroristes pour justifier leur action.
9. Pour une définition complète de l'APD, se reporter aux Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD [DCD/DAC(2000)10] à l'adresse www.oecd.org/dac/html/dacdir.htm.
10. Les Etats-Unis et l'Union européenne ont mis au point des définitions du terrorisme. Aux Nations unies, par contre, aucun accord n'est encore parvenu à se faire sur des définitions du terrorisme ou la distinction à opérer entre ses différentes formes, en dépit des nombreuses résolutions adoptées sur le sujet par le Conseil de sécurité [S/RES/1373(2001) et S/RES/1456(2003), en particulier] et des travaux en cours à l'Assemblée générale sur un projet de convention générale contre le terrorisme international et un projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire [(S/2003/191) Rapport présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité en application de la résolution 1456 (2003) ; (A/57/273-S/2002/875) Rapport du Groupe de réflexion sur les implications du terrorisme pour les politiques de l'ONU].
11. Pour une définition de la stabilité structurelle, voir Les lignes directrices du CAD, *Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?*, partie II, p. 88.
12. Thomas Pyszczynski et Jeff Greenberg, *In the Wake of 9/11 – The Psychology of Terror* (2003).

13. Voir l'encadré 2, à la page 36 de *Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?*, pour une liste d'indicateurs d'alerte rapide.
14. Dans *Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?* et la Déclaration de la réunion à haut niveau qui l'accompagne, le dialogue est considéré comme un instrument clé de construction de la paix, de réconciliation et de règlement des problèmes de justice. Les points énumérés dans le présent document précisent comment exploiter cette fonction face au terrorisme.
15. Les stratégies de lutte contre le terrorisme arrêtées par les Nations unies mettent largement l'accent sur la nécessité de mieux comprendre comment encourager l'acceptation universelle, et le respect universel, des droits de l'homme. Les donateurs peuvent jouer un rôle important dans ce domaine.
16. Williams G. O'Neill (idem). Voir également *Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?*
17. Jessica Stern, « Get to the Roots of Terrorism », International Herald Tribune du 24 avril 2002, et également Thomas Pyszczynski, Jeff Greeberg et al., In the Wake of 9/11 – The Psychology of Terror (2003).
18. Il existe dans de nombreux pays des écoles religieuses ou financées par des organisations caritatives, parfois avec le soutien des donateurs, qui obtiennent, pour certaines, de bons résultats. Elles comblent parfois de graves lacunes du système éducatif et dispensent souvent un enseignement, de la nourriture, des vêtements et des livres gratuits, ou à prix réduits. Cependant certaines de ces écoles n'apportent que très peu de compétences ou de connaissances pratiques. Il risque d'en résulter des déviations dans la transmission de l'héritage culturel, qui favorisent – dès le plus jeune âge – l'adhésion à des stéréotypes quant aux « rôles et comportements acceptables » et l'intolérance, en même temps que la peur et la haine des « influences corruptrices de l'Occident ».
19. Karin von Hippel, « The Roots of Terrorism: Probing the Myths », 2002 ; et Alan B. Krueger et Jitka Maleckov, "Education, Poverty, Political Violence and Terrorism", 2001.
20. L'Université pour la paix des Nations unies coopère avec un grand nombre d'universités et d'organismes à l'élaboration de matériels et de modules pédagogiques novateurs et pluriculturels sur des questions liées à la paix et à la sécurité. Ces outils sont destinés à être mis à la disposition de milliers d'étudiants et d'enseignants du monde entier afin de contribuer à faire de la tolérance un fondement des systèmes éducatifs et de renforcer, au sein des sociétés, les capacités de prévention des conflits, de médiation et de construction de la paix. (<http://www.upeace.org>)
21. Ce type de comportement peut se retrouver chez tout individu désireux de provoquer des changements par la violence, ainsi qu'il est indiqué dans les Lignes directrices du CAD.
22. La notion de pauvreté, telle qu'elle a été définie par le CAD en 2001, recouvre différentes formes de privation. D'une manière générale, elle renvoie à l'incapacité d'atteindre des normes de bien-être sur le plan économique et social, mais aussi sur d'autres plans. Faire reculer la pauvreté suppose de combler les lacunes et les inégalités constatées dans les capacités économiques, humaines, politiques, socioculturelles et défensives des uns et des autres. Toutes ces dimensions de la pauvreté sont importantes pour assurer la sécurité humaine, garante du développement humain, et la paix. (*La réduction de la pauvreté*, CAD, 2001). L'insécurité au regard de ces différents aspects peut devenir un facteur incitant à adhérer au terrorisme.
23. Adapté du Résumé des Lignes directrices du CAD pour la réduction de la pauvreté, OCDE, 2001.
24. Voir le document DCD/DAC(2002)11/REV1, « La coopération pour le développement dans des situations de partenariat difficile ». Ces recommandations ont déjà été formulées aux réunions 2001 et 2002 du CAD à haut niveau.

25. Adapté de *Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?* et du document DCD/DAC(2002)11/REV1, « La coopération pour le développement dans des situations de partenariat difficile ».
26. Jamal Benomar, « Terrorism and Conflict Prevention: What is the role of development co-operation », 2001 ; « Implications for Strategy », Ian Lasser et al., Countering the New Terrorism (Rand. Corp. 1999).
27. La conduite des travaux dans ce domaine est assurée principalement par le Groupe d'action financière de l'OCDE et la Direction des affaires financières et fiscales (voir « Huitièmes recommandations spéciales sur le financement du terrorisme », www.oecd.org/fatf). Une assistance technique de la part des donateurs serait bienvenue dans ce domaine.
28. A New Delhi, les ministres des Finances du G20 ont examiné comment démanteler les réseaux financiers qui alimentent les groupes terroristes.
29. Voir également *Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?* pour un examen des sanctions et de l'utilisation de méthodes novatrices à caractère incitatif au service d'une action constructive (notamment le gel des comptes bancaires personnels).
30. Karin von Hippel, « The Roots of Terrorism: Probing the Myths », 2002. Se reporter à cet égard aux discussions de la réunion du G20 à New Delhi.
31. *Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?*, chapitre 7 « Mobiliser le monde des affaires », p. 77, OCDE, 2001.
32. Jamal Benomar, idem.
33. La relation entre échanges et terrorisme a été évoquée dans les échanges de vues du G20 à New Delhi (novembre 2002).
34. Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.